Synthèse du rapport « Bonnes intentions 2026 »

avril 2026

Le rapport

Le rapport *Bonnes intentions 2026 – Ce que les religions disent de leur manière d'investir et de ce qu'elles peuvent faire davantage*, dont le titre original en anglais est « Good Intentions 2026 – What faiths say about how they invest and how they can do more »[1], a été publié en avril 2026 par *FaithInvest*, une organisation caritative. Nous vous proposons ici une synthèse du document de 104 pages[2].

Le rapport s'appuie sur l'analyse de 275 politiques et directives d'investissement accessibles publiquement, émanant d'organisations religieuses de différentes traditions et de différents types : institutions confessionnelles d'investissement, fonds de pension, diocèses, fondations, établissements éducatifs et communautés locales.

La question centrale : que finance réellement l'argent des institutions religieuses ?

Le rapport examine la manière dont les organisations religieuses traduisent leurs croyances, leurs enseignements et leur mission dans leurs choix d'investissement. Il part d'une idée simple : les placements financiers d'une institution devraient être cohérents avec les valeurs qu'elle défend dans ses activités, ses prises de position et sa mission.

Cette démarche est appelée *investissement cohérent avec la foi* (« Faith-Consistent Investing »). Elle consiste à tenir compte des principes religieux et éthiques dans la sélection, la gestion et le suivi des placements. Il ne s'agit donc pas seulement d'obtenir un rendement financier, mais aussi de **veiller à ce que les capitaux ne contredisent pas la vocation de l'institution et** puissent, lorsque cela est possible, **contribuer à des objectifs positifs**.

Le rapport replace cette question dans un secteur considérable : il évoque environ 5'000 milliards de dollars d'actifs détenus par des investisseurs liés à des organisations religieuses.

---

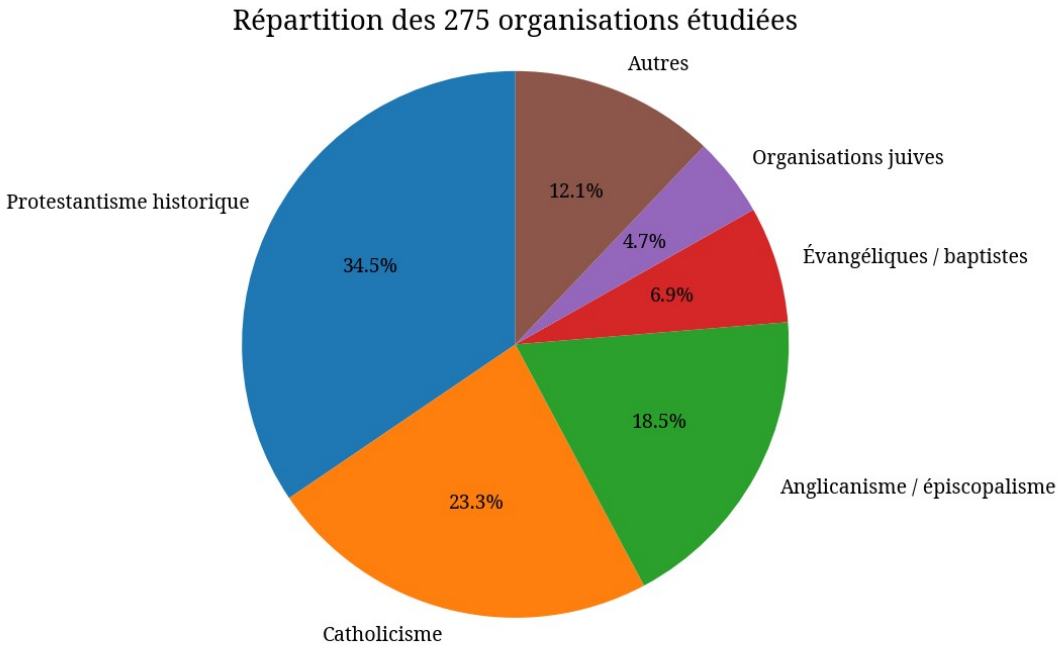
[1] FaithInvest, « Good Intentions 2026 – What faiths say about how they invest and how they can do more », avril 2026. Auteurs : Catherine Devitt et Dave Zellner. Éditrice : Susie Weldon.

[2] Cette synthèse est une présentation synthétique librement rédigée à partir du rapport original de 104 pages. Elle en sélectionne et reformule les éléments jugés essentiels ; elle ne remplace pas la lecture du rapport complet. Les chiffres et constats présentés sont ceux du rapport. La synthèse porte sur le rapport publié et ne constitue pas une vérification indépendante de la composition ou des résultats des portefeuilles. La présente est une note de synthèse librement préparée en français à partir du rapport original. Elle en reprend les principaux constats, chiffres, raisonnements et recommandations. Elle ne constitue ni une traduction intégrale, ni une publication officielle, ni un avis financier. Les expressions étrangères utiles sont traduites en français et conservées entre parenthèses lorsqu'elles permettent de retrouver la terminologie du rapport.

Une telle masse de capitaux peut exercer une influence sur les entreprises, les marchés et, plus largement, sur la société.

Une étude de 275 politiques d'investissement

Le rapport a analysé 275 documents publics définissant les principes et les règles d'investissement d'organisations religieuses. L'échantillon est principalement composé d'organisations chrétiennes : protestantes historiques, catholiques, anglicanes et épiscopaliennes. Il comprend également des organisations évangéliques et baptistes, juives, interreligieuses et d'autres traditions.



Graphique 1 — Composition de l'échantillon selon les traditions religieuses. Les catégories « autres » regroupent les organisations non détaillées séparément dans le graphique.

La méthode évalue la qualité et le degré de précision des politiques écrites, et non directement les portefeuilles détenus ni les résultats concrets des investissements. Une institution peut donc agir de façon plus avancée que ne le laisse penser sa documentation; inversement, une politique ambitieuse ne garantit pas qu'elle soit appliquée de manière constante.

Il convient également de préciser que l'échantillon présente aussi des limites. Il dépend de la disponibilité de documents publics et de recherches principalement menées en anglais. Les traditions chrétiennes y sont surreprésentées. Une seule organisation musulmane figure dans l'échantillon : le rapport précise que cette faible représentation ne traduit pas une absence de pratiques d'investissement conformes à l'islam, mais le fait que la finance islamique exprime

souvent sa conformité au moyen de dispositifs spécifiques de supervision et de certification plutôt que de politiques publiques comparables.

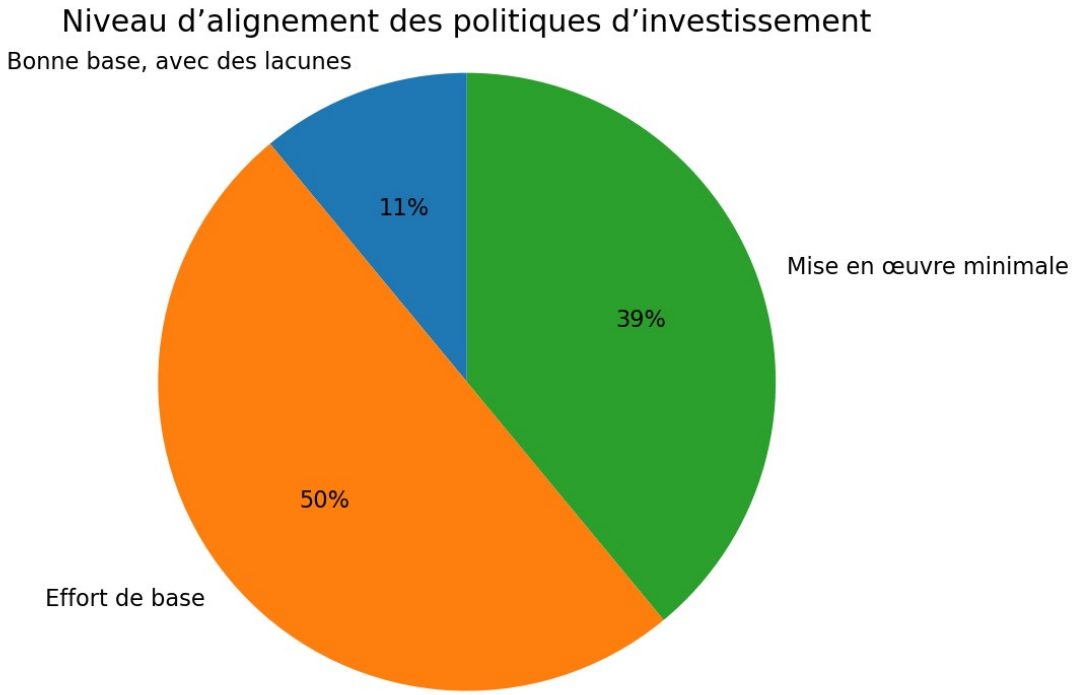
Les dix dimensions d'un investissement cohérent avec la foi

Pour comparer les documents, le rapport utilise un cadre d'évaluation en dix critères. Chaque critère reçoit une note de 0 à 5, soit un total maximal de 50 points.

La référence aux fondements religieux : La politique explique les enseignements, les principes et la tradition religieuse qui orientent les placements.
Les exclusions éthiques : Elle identifie les activités à éviter et précise comment les exclusions sont appliquées.
Les investissements positifs : Elle indique les activités, secteurs ou projets que l'organisation souhaite soutenir activement.
Le choix des supports d'investissement : Les fonds et mandats sélectionnés doivent être capables de respecter les critères annoncés.
La gouvernance et la prise de décision : Les responsabilités sont définies et les valeurs religieuses sont prises en compte aux côtés des exigences financières.
La communication et la responsabilité : L'organisation rend compte de ses choix et de la manière dont elle respecte ses engagements.
La formation et les compétences : Les personnes qui supervisent les placements comprennent les enjeux financiers, éthiques et religieux.
Le conseil professionnel : Les conseillers et gestionnaires sont informés des convictions et des exigences propres à l'organisation.
Le contrôle et le suivi réguliers : La conformité des placements est vérifiée dans le temps, parallèlement aux résultats financiers.
L'amélioration continue : La politique est réexaminée, enrichie et adaptée à partir des expériences et des évolutions pertinentes.

Un niveau général encore modeste

Le résultat d'ensemble est sans ambiguïté : les organisations étudiées manifestent souvent une volonté de faire correspondre leurs placements à leurs valeurs, mais les cadres pleinement intégrés restent rares. La moitié des politiques se situe dans la catégorie de l'effort de base, tandis que 39 % présentent une mise en œuvre minimale. Seules 11 % disposent d'une base jugée bonne, mais encore incomplète. Aucune organisation n'atteint le niveau le plus élevé.



Graphique 2 — Répartition des niveaux d’alignement des politiques évaluées.

Les niveaux correspondent aux scores suivants : moins de 20 points pour une mise en œuvre minimale ; de 20 à 29 points pour un effort de base ; de 30 à 39 points pour une bonne base comportant encore des lacunes ; de 40 à 50 points pour un alignement remarquable. Aucun document n’a atteint cette dernière tranche.

Le principal déséquilibre : éviter le mal plutôt que financer le bien

L’un des constats les plus importants du rapport concerne la différence entre les investissements que les organisations refusent et ceux qu’elles choisissent de soutenir. Les exclusions éthiques sont relativement répandues. De nombreuses politiques mentionnent par exemple les armes, le tabac ou les jeux d’argent. Cependant, les critères restent parfois généraux : les seuils de chiffre d’affaires, le périmètre des placements concernés et les mécanismes de vérification ne sont pas toujours précisés.

À l’inverse, les stratégies d’investissement positif sont beaucoup moins développées. Les politiques définissent rarement des priorités concrètes, des secteurs à soutenir, des objectifs d’allocation ou des indicateurs permettant de mesurer les résultats sociaux et environnementaux. Le rapport invite ainsi les institutions à dépasser la seule logique d’exclusion pour examiner comment leurs capitaux peuvent soutenir la dignité humaine, la justice sociale, la protection de la création et le développement des communautés.

synthèse librement préparée à partir du rapport original

Cette évolution peut notamment passer par l'investissement à impact (« impact investing »), c'est-à-dire des placements visant à produire des effets sociaux ou environnementaux mesurables en plus d'un rendement financier, ainsi que par l'engagement actionnarial, qui consiste à dialoguer avec les entreprises et à utiliser les droits de vote pour encourager des pratiques plus responsables.

La politique écrite ne suffit pas : les fonds doivent pouvoir l'appliquer

Le rapport souligne qu'une politique éthique peut rester théorique si les fonds ou les mandats utilisés ne permettent pas d'appliquer les exclusions et les priorités annoncées. Les placements collectifs généralistes peuvent, par exemple, limiter la possibilité d'adapter un portefeuille aux convictions d'une institution.

Le choix des supports d'investissement constitue donc un lien décisif entre l'intention et la réalité. La rapport recommande de **vérifier les caractéristiques des fonds, de demander aux gestionnaires des informations précises sur les exclusions et les pratiques d'engagement, et de privilégier**, lorsque cela est possible, des **solutions conçues pour** répondre aux exigences des **investisseurs confessionnels**.

Gouvernance, formation et transparence : des progrès nécessaires

Les structures de gouvernance financière sont souvent déjà en place : comités d'investissement, responsabilités fiduciaires, rapports financiers et contrôle des risques. Toutefois, ces mécanismes portent fréquemment davantage sur la performance et la gestion financière que sur la cohérence religieuse des placements.

La formation constitue une faiblesse particulièrement importante. Les administrateurs et membres des comités possèdent parfois une expérience financière, mais les politiques prévoient rarement une formation structurée sur les enseignements religieux et leur traduction dans les décisions d'investissement. Les conseillers externes sont alors amenés à interpréter eux-mêmes les engagements de l'institution.

La transparence doit également progresser. Il ne suffit pas de déclarer des intentions : les organisations devraient pouvoir expliquer les placements détenus, les contrôles réalisés, les votes exercés, les dialogues menés avec les entreprises et les éventuels écarts constatés.

Les réseaux et les moyens institutionnels font la différence

Les résultats varient selon les traditions et les régions, mais le rapport insiste sur le rôle déterminant de l'infrastructure disponible. Par exemple, au Royaume-Uni et en Irlande, des

réseaux d'investisseurs religieux, des groupes de conseil éthique et des dispositifs communs de vote et de dialogue favorisent des politiques plus structurées.

Aux États-Unis, les grandes institutions confessionnelles et les fonds de pension spécialisés présentent souvent des cadres plus développés que les petites communautés locales. Au Canada, les résultats sont intermédiaires et dépendent notamment de la taille des organisations et de leur accès à des ressources communes. En Australie et en Nouvelle-Zélande, certaines pratiques de sélection responsable sont présentes sans être toujours explicitement rattachées à une réflexion théologique.

Le rapport en déduit que les écarts observés ne reflètent pas nécessairement des différences de conviction religieuse. Ils tiennent souvent à la taille des organisations, aux compétences disponibles, à l'existence de réseaux spécialisés et à l'utilisation effective des ressources communes.

Les pistes d'action proposées

Pour progresser, une organisation religieuse peut commencer par relier clairement sa mission et ses principes à sa politique d'investissement. Elle peut ensuite définir quelques exclusions prioritaires, préciser les seuils et les règles d'application, puis identifier des investissements positifs correspondant à ses objectifs.

Elle devrait aussi intégrer les critères de valeurs dans la sélection des fonds et des gestionnaires, demander des rapports de conformité, former les membres de ses organes de décision et organiser un contrôle périodique de l'alignement des placements. Enfin, elle gagnerait à participer à des réseaux confessionnels ou interreligieux afin de partager les outils, les connaissances et les expériences.

Les prestataires financiers ont également un rôle à jouer. Le rapport les encourage à concevoir des fonds capables d'appliquer des critères confessionnels, à expliquer clairement leurs méthodes, à fournir des données de suivi et à développer des solutions accessibles aux petites organisations.

Conclusion : faire du capital un prolongement de la mission

Bonnes intentions 2006 décrit un secteur en développement, doté d'actifs considérables et d'une volonté réelle de cohérence entre convictions et décisions financières. Mais il met aussi en évidence un décalage persistant entre les engagements affichés et leur traduction dans des règles précises, des choix de fonds adaptés, des contrôles et des résultats mesurables.

Le message essentiel du rapport est que **l'investissement cohérent avec la foi ne peut se limiter à éviter certaines activités. Il doit** aussi **permettre de soutenir positivement les objectifs que les communautés religieuses défendent.** Pour y parvenir, les institutions ont besoin de politiques explicites, de produits financiers adaptés, de compétences, de transparence et de coopération.

La question posée en filigrane par le rapport pourrait se résumer ainsi : au-delà de ce qu'elles refusent de financer, quelles activités les organisations religieuses veulent-elles réellement contribuer à développer grâce à leur capital ?